

EUROPAN 17 CHARTRE DES SITES

Nous,

**Ville de Marseille
Métropole Aix-Marseille Provence
Et Euroméditerranée**

proposons un site pour la 17ème session du concours d'idées d'architecture, d'urbanisme et de paysage European.

Nous affirmons ainsi notre adhésion aux objectifs d'European, programme européen de recherche-expérimentation pour l'innovation urbaine et architecturale, et exprimons notre volonté de porter et promouvoir des projets exemplaires en matière de prospective urbaine, architecturale et paysagère, en s'inscrivant dans les enjeux de transition écologique.

European nous invite à participer à une plate-forme de débats sur l'urbanisme, le paysage, l'architecture et l'habitat à l'échelle européenne, et à bénéficier de la mobilisation des équipes de jeunes professionnels de la conception urbaine, architecturale et paysagère et partager leurs idées. Le thème de la 17ème session European, « **Villes vivantes 2** », répond à nos préoccupations et attentes pour le site que nous proposons.

En proposant celui-ci comme support réel à la réflexion des équipes de jeunes concepteurs européens, nous nous engageons dans une dynamique de recherche et d'innovations avec l'objectif d'aboutir, avec les équipes sélectionnées, à la mise en place d'un processus d'expérimentation, et de favoriser la réalisation d'un programme urbain et/ou architectural, avec des maîtres d'ouvrages partenaires et autres acteurs.

Pour réaliser ces objectifs, nous prenons l'engagement :

- de garantir que le site de projet offre un potentiel de « mise en projet et de réalisation » (disponibilité foncière, transformation, reconfiguration, aménagement, densification et ou désartificialisation, renaturation, etc...)
- d'accepter le règlement européen du concours European,

- de mettre à la disposition d'Europan, dans les délais convenus, les documents nécessaires à la constitution du dossier complet de site : plans, photos, textes de présentation des caractéristiques et problématiques du site, des enjeux et attentes définis par la collectivité,
- d'organiser en temps voulu une visite du site et une réunion d'information à l'usage des candidats et d'en diffuser le compte-rendu en partenariat avec European France,
- D'accepter la composition du jury du concours, la pré-sélection d'environ 25% des projets et la sélection finale par le jury de 3 projets et équipes de concepteurs par site
- D'assister aux séances du jury, de participer à une concertation avec celui-ci et de donner notre avis sur les projets à présélectionner puis à sélectionner, de participer au vote, de participer aux événements européens d'échanges et de réflexions en partage,
- de favoriser la mise en place, à l'issue du concours, d'un processus d'expérimentation avec les trois équipes sélectionnées, notamment : *workshop* ou ateliers de concertation in situ, études de faisabilité urbaine des propositions du concours pour une adaptabilité réciproque des idées selon les évolutions du site et du/des programmes pressentis, missions de maîtrise d'œuvre urbaine et/ou architecturale, cette liste n'étant pas exhaustive.
Les « Suites du concours European » appelées également « Réalisations » ou « Expérimentations » ont pour objectif de retenir une ou plusieurs équipes parmi les trois sélectionnées en phase concours afin de poursuivre le processus engagé et d'aboutir à des commandes urbaines. Les commandes seront à définir en fonction des projets sélectionnés.
- de favoriser l'aboutissement d'une réalisation architecturale par l'attribution d'une commande de maîtrise d'œuvre pour un programme innovant voire expérimental à l'une ou plusieurs des équipes professionnelles européennes sélectionnées. Cela se fera par la mise en place d'un partenariat avec un maître d'ouvrage associé à la démarche.
- D'accepter la participation et l'assistance d'un expert d'Europan France à l'élaboration du dossier de site, à l'analyse des projets rendus, puis à la mise en place des suites du concours,
- de devenir membre de l'Association European-France et de régler la cotisation d'un montant de : **75 000 € pour les deux années de la 17^e session.**
Celle-ci devra être réglée en **2 versements de 37 500 €, en 2023 et en 2024**, après réception d'un appel à cotisation de la part d'Europan France en mars 2023 et mars 2024.

La répartition de cette cotisation est ainsi convenue entre les protagonistes :

- **Ville de Marseille : 25 000 €**
- **Métropole Aix Marseille Provence : 25 000 €**
- **Euroméditerranée : 25 000 €**

En contrepartie, European s'engage à :

- mettre à disposition de la collectivité une expertise pour la préparation du dossier de site à porter au concours : accompagnement , fiche synthétique, dossier complet comportant un mémoire, des données et des éléments graphiques sous formes de fichiers numériques, et selon la liste émise par le règlement européen du concours.

- organiser le concours European sur notre site, les expertises des projets et les sessions du jury,
- organiser les événements nationaux et européens de la session selon le calendrier joint en annexe,
- organiser et favoriser les différentes rencontres du réseau European,
- éditer et diffuser les différentes publications de la session (dossiers de presse, catalogues des résultats français et européens)
- porter à notre connaissance les projets reçus puis communiquer notre avis aux experts et au jury,
- présenter notre site, valoriser et communiquer les résultats sur celui-ci, organiser rencontres et débats lors des différents événements et dans les publications nationales et européennes de la session ,
- participer à la mise en place et au suivi du processus d'expérimentation à partir de 2024, compatible avec **l'Article R2172-33 et 34, décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, marchés réalisés dans le cadre de programmes expérimentaux , Code des marchés publics.**
 - assister la collectivité et ses partenaires pour définir et formuler la commande,
 - conseiller sur le partenariat et les compétences nécessaires au projet,
 - identifier et permettre de résoudre les difficultés rencontrées,
 - garantir la conformité de la démarche et du projet aux objectifs du programme European
 - assister les équipes sélectionnées pour le passage du concours au processus d'expérimentation et de réalisation, les conseiller pour l'évolution ou les adaptations du projet en fonction des évolutions du site et des attentes de la collectivité
 - valoriser les démarches de projet, les projets, et les réalisations exemplaires.
- soutenir la demande de co-financement pour la phase d'études du processus de développement du projet auprès du **Plan Urbanisme Construction Architecture, PUCA**, dans le cadre du programme national de recherche-expérimentation **European**,

Fait à....., le....., en 3 exemplaires originaux

Les représentants du site :

Le président d'European France ,
Alain MAUGARD,

Le Directeur Général des Services
Ville de Marseille
Didier Ostré

Le Directeur Général des Services
Métropole Aix-Marseille-Provence
Domnin RAUSCHER

La Directrice Générale d'Euroméditerranée
Aurèlie COUSI,